



REPUBLIQUE DU NIGER
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DU CABINET

Commission Nationale pour la Collecte
et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI)

Intervention du Niger sur la mise à jour de son Plan d'Action 2025-2029

**Dans le cadre de sa quatrième demande de prolongation
Genève, 17 – 21 juin 2025**

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Distingués délégués,**

Permettez-moi tout d'abord de me présenter : je suis **Sadou Sidi**, représentant de l'**Autorité Nationale de Lutte Antimines du Niger (ANLAM)**. C'est pour moi un honneur de m'adresser à cette auguste assemblée au nom de mon pays.

Le Niger est **État Partie à la Convention d'Ottawa** sur l'interdiction des mines antipersonnel depuis le **1er septembre 1999**. Fidèle à ses engagements, mon pays s'est toujours efforcé de respecter les obligations découlant de ladite Convention, notamment en matière de déminage humanitaire.

Toutefois, malgré sa volonté politique affirmée et les efforts consentis, **le Niger n'a pas pu finaliser les opérations de dépollution dans la zone de Madama**, identifiée dans le cadre de sa troisième demande de prolongation, dont l'échéance est arrivée à terme le **31 décembre 2024**.

Cette situation s'explique par plusieurs contraintes majeures, au premier rang desquelles **l'insuffisance des ressources financières et le manque d'assistance extérieure** pour la conduite des opérations de déminage. À cela s'ajoute **l'ampleur croissante de la menace terroriste** dans plusieurs régions, qui compromet non seulement l'accès aux zones concernées, mais surtout la **sécurité des équipes opérant sur le terrain**.

Par ailleurs, **les contraintes logistiques et environnementales**, dues à l'éloignement des zones contaminées et à la rudesse des conditions climatiques, rendent chaque intervention particulièrement complexe et risquée.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

C'est dans ce contexte que le Niger a introduit, lors de la **Cinquième Conférence d'examen à Siem Reap–Angkor**, une **quatrième demande de prolongation**, accompagnée d'un **Plan d'Action actualisé couvrant la période 2025-2029**, avec pour objectif ultime l'achèvement complet des opérations de dépollution sur son territoire.

Depuis la dernière mise à jour soumise aux États parties, le Niger a entrepris des actions concrètes, notamment :

- la **révision de ses Normes Nationales** de déminage, conformément aux directives du **NILAM** ;
- la **remise à niveau des capacités opérationnelles des démineurs** ;
- la **sensibilisation communautaire**, y compris sur les risques liés aux **engins explosifs improvisés (EEI)** ;
- ainsi que **l'acquisition de matériels techniques supplémentaires**.

Malgré ces avancées significatives, **de nombreux défis demeurent**. À ce jour, il reste **177 760 m² à déminer**, une tâche qui ne pourra être accomplie sans un **renforcement conséquent des ressources financières, techniques et humaines**.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Le Plan d'action 2025-2029, tel que présenté au Comité en charge de l'article 5, appelle une **attention particulière**. Son approbation et sa mise en œuvre effective sont **cruciales** non seulement pour atteindre nos objectifs de dépollution, mais aussi pour **mobiliser les partenariats et les soutiens indispensables** à sa réalisation.

Malgré les difficultés rencontrées, et les menaces nouvelles, notamment liées à l'utilisation de **pièges et d'engins explosifs improvisés** par les groupes armés terroristes, **le Niger demeure résolument engagé à honorer ses obligations** au titre de l'article 5 de la Convention.

Aussi, j'en appelle à la solidarité des États parties et à l'ensemble des partenaires techniques et financiers. J'invite **tous ceux qui en ont la capacité à soutenir activement le Niger** dans la mise en œuvre de ce Plan d'action, dans le cadre de la **coopération et de l'assistance internationales**.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Le Niger reste pleinement mobilisé pour contribuer aux objectifs humanitaires de la Convention. Il demeure **ouvert à tout partenariat constructif** visant à accélérer l'élimination des mines antipersonnel sur son territoire, dans l'esprit de **solidarité, de paix et de sécurité humaine** qui guide nos efforts communs.

Je vous remercie de votre aimable attention.